

**Projet privé "SoLarzac" de centrale photovoltaïque et de méthanation sur le domaine Calmels,**  
Commune de Le Cros - 34520, élaboré par la société Arkolia Énergies (maîtrise d'œuvre)

---

**Utilité publique et pertinence :**

Ce projet photovoltaïque, selon les informations grand public, mobiliserait 400 hectares (4 km<sup>2</sup> ~ 18 % de la Commune), vraisemblablement hors bâtiments annexes, réseaux de circulation et de distribution. Il fournirait en puissance crête 450 mégawatts. Le dimensionnement et le rendement de la méthanation<sup>1</sup> associée sont imprécis à ce jour.

**Contexte :**

Selon la Cours de comptes, **121 milliards d'€ de subventionnement public sont déjà engagés** en faveur du photovoltaïque et de l'éolien, sur les seuls contrats français signés avant 2017. La pertinence et l'amplification de ces choix pour l'intérêt général sont posées. Après 10 ans de soutiens généreux (déjà 30 milliards d'€) ; **nos émissions de gaz à effets de serre** (essentiellement CO<sub>2</sub>) **progressent depuis 3 ans, pour un PIB par habitant en régression** ... Un moratoire (~ 4 000 € par foyer), à l'exemple de l'Espagne, s'impose.

La physique est incontournable : l'activité humaine n'est que le résultat de prélèvements sur la nature (gratuit mais toujours limité) de matières et d'énergies. Ces indicateurs seraient bien plus pertinents, pour **faire face aux défis climatiques**, que les dogmes usuels ou irrationnels. L'Académie des Sciences, la Cour des Comptes, l'ADEME, et bien d'autres alertent de la prégnance sur l'électro solaire et l'éolien, servant des intérêts privés, au détriment d'actions plus urgentes pour le collectif.

Le projet présenté est à évaluer par ses impacts exhaustifs et avantages escomptés.

**Ce projet est consommateur d'espace.** L'aménagement harmonieux du territoire dicte de préserver, autant que possible, les espaces dévolus à l'agriculture et à la nature. Le **développement du photovoltaïque devrait**, actuellement et au mieux, **se limiter aux toitures et autres lieux déjà urbanisés**, type parking, etc. Les palliatifs projetés face aux **nuisances** (visuelles, impact sur la faune, les ruissellements, ...) sont inconnus.

Considérons un triptyque vertueux :

- **Écologiquement** - Les fabricants (essentiellement chinois) de matériel photovoltaïque utilisent énormément d'énergie<sup>2</sup> (carbonée) et des composés toxiques<sup>3</sup> pour extraire les matières et fabriquer les panneaux. L'ensemble du cycle conduit à des nuisances importantes. Le recyclage des panneaux, techniquement et économiquement, n'est de plus en rien garanti.

En l'état des technologies mises en œuvre, le photovoltaïque ne répond pas aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ! Le photovoltaïque accroît les recours aux combustibles fossiles. **Le bilan carbone de son déploiement est désastreux.**

- **Économiquement** - Le rendement et ratio occupation d'espace/production sont peu intéressants et se cumulent avec **la gestion de l'intermittence** de ce type de production **imposée à la collectivité.**

Au surcoût, s'ajoute les pertes d'acheminement (éloignement de l'utilisation) et la complexification de l'équilibre incontournable production / consommation. Le photovoltaïque ne produit rien la nuit et lors des pics<sup>4</sup> hivernaux de consommations.

---

<sup>1</sup> Production d'hydrogène, par électrolyse d'eau (procédé "power to gas") avec production de méthane CH<sub>4</sub> par combinaison de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>; citée au JO du 9 janvier 2019 (avis de la CNDP non sollicité)

<sup>2</sup> En proportion de l'énergie potentiellement restituée

<sup>3</sup> Rejet de gaz "exotiques", tel l'hexafluoroéthane (C<sub>2</sub>F<sub>6</sub>), le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), dont le potentiel de réchauffement climatique est de 10<sup>3</sup> à 23<sup>3</sup> fois supérieur au CO<sub>2</sub>.

<sup>4</sup> Les barrages, essentiels pour compenser, sont déjà en limites de capacité et en scandaleuse voie de privatisation

Les **intermittences** des productions photovoltaïques, comme éoliennes, **imposent le recours à des productions "carbonées"** (pétrole, gaz, charbon) coûteuses et polluantes (l'exemple allemand est édifiant) et/ou des variations de charges pour les productions nucléaires particulièrement contraignantes.

- **Socialement** - La **précarité énergétique s'accroît** de par les inégalités croissantes de revenu et le **coût des énergies**. Accroître ces charges pour les ménages, pour les services et les entreprises par le développement anarchique de productions électriques privatisées est aberrant et consternant.

**L'énergie est vitale et nécessaire à toute activité.** Nous devons contribuer à des **réponses au service de l'intérêt commun**. Les priorités doivent s'inscrire dans les économies, les efficacités et la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. **Ce type de projet industriel n'y répond pas.**

Nos espaces sont à protéger et **nos deniers publics seraient bien mieux employés à soutenir un vrai service public de l'énergie** garantissant un mix de production et de distribution cohérent, évoluant vers un coût accessible dans des conditions écologiques et de sûreté accrues.

**Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables est nécessaire.** Pour y parvenir, il convient de **privilégier les productions maîtrisées**, tel le solaire thermique, la biomasse, etc. Au-delà, **des efforts de recherche sont nécessaires pour dépasser les verrous technologiques** liés notamment au stockage de l'électricité (dont l'optimisation et le déploiement des véhicules électriques<sup>5</sup>).

En terme d'emplois, d'efficacité énergétique et de balance commerciale, **les sommes colossales en jeu** seraient bien plus utiles à **l'isolation des logements, à répondre aux problématiques de déplacement** (transports en commun, report des marchandises vers le rail, circuits courts), etc. **et à assumer les choix antérieurs de recours au nucléaire<sup>6</sup>**, au moins le temps nécessaire au déploiement de filières énergétiques moins exigeantes.

**Sur la part (marginale ?) du projet "méthanation"** : le lissage de production excédentaire et sa valorisation sous forme CH<sub>4</sub> sont potentiellement séduisants. Pour autant, l'exutoire envisagé au réseau domestique Gaz **ne contribuerait pas à couvrir les pics de demande électrique**. L'absence d'éléments essentiels (provenance du CO<sub>2</sub> [impact transport], exigence en eau [conflit d'usage], dimensionnement, etc.) ne permet pas, en l'état, d'exprimer un positionnement.

Le **potentiel fiscal** pour nos collectivités, provient **d'une infime part de subside public** délesté de surcoût et de rentes privées, avec de lourdes incidences<sup>7</sup> sur nos factures d'énergie (56,2 % pour l'électricité). L'inclusion de ce projet dans les périmètres de plusieurs **sites "Natura 2000" et patrimoine "Unesco"** va fondamentalement à l'encontre de leurs finalités.

Notre "Lodévois/Larzac" doit contribuer à des **choix sociétaux justes** notamment face aux **enjeux et décisions énergétiques**.

A défaut d'informations contraires, ce jour et en l'état, **ce projet ne répond pas à l'intérêt public.**

<sup>5</sup> En utilisant les capacités de leurs batteries pour stocker, puis restituer suivant la demande d'électricité

<sup>6</sup> En substituant nos réacteurs actuels par des surgénérateurs (type ASTRID, successeur de Phénix et Super Phénix) pour "brûler" nos stocks de plutonium, d'uranium dit appauvri et autres actinides radiotoxiques ("déchets")

<sup>7</sup> Sur abonnement et consommation : TCFE "conso finale" 20% + CSPE "service public" [ex CDPE "diversification productions"] 20% + CTA "acheminement" 5,5%, et TICPE [ex TIPP 60%], le tout soumis à TVA 20%